

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le 06/03/2025

ID : 030-213000284-20250304-2025\_03\_08-AR



Ville de BAGNOLS-SUR-CÈZE  
Département du GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Service Action Culturelle et Animations festives  
Domaine des Finances

## DÉCISION MUNICIPALE n° 2025-03-08

**Objet : Fixation de tarif du concert de CALOGERO du 10 décembre 2025 à l'Espace de Culture LA PYRAMIDE**

**Le Maire,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,  
Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020-07-022-a du 3 juillet 2020 relative à la délégation du Conseil municipal au maire ou en cas d'empêchement à un adjoint dans l'ordre des nominations, notamment l'alinéa 2,

### DÉCIDE

- de fixer le tarif du concert de CALOGERO prévu le 10 décembre 2025 à l'Espace de Culture LA PYRAMIDE à 40€ - tarif unique.

- de mettre en vente les places à compter du jeudi 6 mars 2025 à 10h00.

- d'imprimer les billets pour toute vente sur place via le logiciel de billetterie Tickboss.

Ce concert se déroulera en jauge « assise » soit 500 places.

Chaque billet sera distingué par une numérotation et sera composé de 2 parties (une souche et une partie pour le spectateur). Un QR code y apparaîtra et sera scanné lors de l'accès à la salle.

Sur chaque billet seront inscrits : le nom de la mairie, le nom de l'artiste et/ou l'intitulé du spectacle, la date et l'horaire, le lieu, le numéro d'ordre du billet, le tarif conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 50 série B de l'annexe à l'arrêté du 5 octobre 2007, à l'exception des billets pour les spectacles gratuits.

Ces billets seront vendus :

- en prévente dans le cadre de conventions de mandat (sites en ligne : [www.vostickets.net/billet/FR/catalogue-BAGNOLS\\_SUR\\_CEZE](http://www.vostickets.net/billet/FR/catalogue-BAGNOLS_SUR_CEZE), [www.fnac.com](http://www.fnac.com), [www.ticketmaster.fr](http://www.ticketmaster.fr) )

- sur place, 1 heure avant le spectacle, dans le cadre de la régie de recettes « animation et promotion de la ville »

- le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois au bureau du service Actions Culturelles et Animations Festives dans le cadre de la régie de recettes « animation et promotion de la ville ».

Fait à Bagnols-sur-Cèze,

Le Maire,  
Jean-Yves CHAPELET